

INITIATIVE ■ Deux agents de la MSA se rendront à Chilleurs, Sermaises et Boynes plusieurs fois par semaine

Amener les services publics au plus près

Porté par le Département du Loiret et la MSA, un dispositif itinérant se met en place, à partir de ce mardi, sur la communauté de communes du Pithiverais.

Aurélié Richard
aurelie.richard@centrefrance.com

Faire sa déclaration d'impôts en ligne, mettre à jour son dossier Pôle emploi, créer son espace privé sur le site internet de la Caisse d'allocations familiales... Ces démarches peuvent paraître anodines pour certaines personnes, mais bien complexes pour d'autres. Pour être épaulés, les habitants du secteur de Pithiviers pouvaient déjà, notamment, se rendre à la Maison du département de Pithiviers (située rue Prud'homme) afin d'y rencontrer des agents spécialisés pour répondre à leurs questions.

« D'année en année, on a vu les services publics disparaître de nos campagnes »

À partir de mardi, un nouveau dispositif itinérant, porté par le Département du Loiret et la MSA (Mutualité sociale agricole) Beauce Cœur de Loire, va se mettre en place à l'échelle de la communauté de communes du Pithiverais. Laetitia Massicarde



EN VOITURE. Laetitia Massicarde et Barbara Gatelet, agents de la MSA, vont sillonner les routes dans cette voiture, aux couleurs du Département du Loiret, pour tenir des permanences à Sermaises, Chilleurs-aux-Bois et Boynes.

et Barbara Gatelet, agents de la MSA, vont sillonner les routes du secteur pour assurer des permanences à Chilleurs-aux-Bois, Boynes et Sermaises, plusieurs jours dans la semaine (*lire ci-contre*).

Le but : aider les habitants dans leurs démarches administratives pour des prestations familiales, le logement, la retraite, l'accès au droit... Les deux femmes pourront répondre aux questions et, si besoin, pour approfondir un dossier, mettre les habitants en lien avec le conseiller d'un organisme (Caf,

CPAM, Carsat...) grâce à une borne de visiophonie qu'elles emmèneront avec elles. Deux demi-journées sont prévues dans chaque commune. Si les habitants n'ont pas amené tous les papiers nécessaires au premier rendez-vous, ils pourront revenir dans la semaine.

Jeunes et seniors sont concernés

Comme l'a rappelé Marc Gaudet, le président du Département, qui apporte les moyens matériels, « d'année en année, on a vu les services publics disparaître de nos campagnes. Cela

a provoqué un sentiment d'abandon dans les territoires ruraux. » À travers ce dispositif, « c'est le service public qui vient sur vos communes, au plus près des habitants. » Cet été, ce service itinérant a aussi été lancé sur la communauté de communes Berry Loire Puisaye. Pour le préfet du Loiret, Pierre Pouëssel, « dans les zones très rurales, l'itinérance semble être la forme la plus adaptée [...]. Il faut que les administrations se projettent hors les murs. »

Pour le maire de Sermaises, James Bruneau, cette initiative est

un plus « car je ne suis pas sûr que les gens de Sermaises, par exemple, venaient ici pour obtenir des infos. Dans nos mairies, ils seront plus en confiance. Pourtant, on a des habitants qui se présentent directement en mairie pour nous demander comment je fais ceci, cela. On essaie de les renseigner au mieux. Mais, avec ces permanences, on aura véritablement des gens formés pour cela. » Des prospectus seront distribués prochainement dans les boîtes aux lettres des habitants pour les informer.

Et si on pense aux seniors, ce dispositif s'adresse aussi aux plus jeunes car, « s'ils manient parfaitement Internet pour les réseaux sociaux », met en avant Cendrine Cheron, présidente de la MSA Beauce Cœur de Loire, « c'est parfois plus complexe pour eux quand on parle de démarches administratives ». ■

PRATIQUE

À Sermaises. Rendez-vous à la mairie, au 16, rue de Paris, le mardi et le mercredi de 9 à 12 heures.

À Chilleurs-aux-Bois. Rendez-vous à la mairie, au 42, Grand-rue le mardi de 14 à 17 heures et le jeudi de 9 à 12 heures.

À Boynes. Rendez-vous au 5, mail Nord le mercredi de 13 h 30 à 18 heures et le jeudi de 13 h 30 à 17 heures.

Pour des infos, appeler au 02.38.40.52.60 ; envoyer un mail à mdd.pithiverais@loiret.fr ou contacter les différentes mairies si besoin.